

Réf : C.C

Décision N° DP 2022-70

**OBJET : Réhabilitation partielle du multi-accueil les P'tits clous à Revel– Signature de l'avenant n°1 au lot n°4 Sols souples-Plâtrerie-Isolation-Peinture-Menuiseries intérieures**

### DÉCISION DU PRÉSIDENT

Le Président de la Communauté de Communes,

- Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.5211-10,
- Vu la délibération du Conseil Communautaire en date du 10 juillet 2020 portant délégations données au Président,
- Vu le projet de réhabilitation partielle du multi-accueil les P'tits clous à Revel destiné à améliorer le confort hygrothermique, les performances énergétiques du bâtiment ainsi que l'embellissement intérieur de la structure,
- Vu la délibération n°289-2021 du 9 novembre 2021 concernant le nouveau programme de travaux estimé à 106 937,08 euros HT,
- Vu la décision du Président n°2022-54 relative à la signature des marchés publics pour l'opération de réhabilitation du multi-accueil les P'tits clous à Revel d'un montant total de 104 393,37 €HT soit 125 272,04 €TTC,
- Vu la nécessité de procéder à la dépose et à la repose de sanitaires ainsi que d'une structure de jeu en bois afin de permettre la réalisation des sols souples dans la salle de change et dans une salle d'activité du multi-accueil,
- Vu la nécessité de modifier par un avenant n°1 le marché du lot n°4 Sols souples, Plâtrerie, Plafond, Menuiseries, Isolation, Peinture d'un montant de 24 510,70 € HT soit 29 412,84 € TTC, dont est titulaire la SARL MONTAGNE PLAQUISTE, située, ZI de la Pomme 7 chemin de la Pomme à Revel (31250) afin d'ajouter ces prestations,
- Vu les devis proposés par la SARL MONTAGNE PLAQUISTE, 7 chemin de la Pomme-ZI de la Pomme-31250 REVEL,

### DECIDE

**Article 1<sup>er</sup> :** de signer l'avenant n°1 au lot n°4 Sols souples, Plâtrerie, Plafond, Menuiseries, Isolation, Peinture dont est titulaire la société Montagne plaquiste située, ZI de la Pomme 7 chemin de la Pomme à Revel (31250), pour un montant de 1 811,52 € HT, soit 2 173,82 € TTC. Le nouveau montant du marché pour le lot n°4 après avenant n°1 est de 26 322, 22 € HT, soit 31 586,66 € TTC.

**Article 2 :** Le montant global des travaux de réhabilitation du multi-accueil les P'tits clous à Revel après avenant n°1 au lot n°4 s'élève à la somme de 106 204,89 € HT soit 127 445,86 euros TTC.

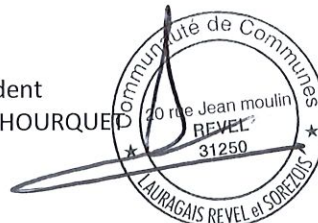
**Article 3 :** La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse (68 rue Raymond IV – 31000 TOULOUSE) dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État,

**Article 4 :** La présente décision n° DP 2022-70 sera soumise aux mêmes règles que celles applicables aux délibérations conformément à l'article L5211-10 du C.G.C.T. et fera l'objet d'une information lors du prochain Conseil Communautaire.

**Article 5 :** La Directrice Générale des Services de la Communauté de Communes est chargée de l'exécution de la présente décision qui sera transmise à : M. le Préfet de la Haute-Garonne, Centre des Finances Publiques de Revel, aux intéressés.

Fait à REVEL, le

Le Président  
Laurent HOURQUEL



Amplification faite le :

Certifiée exécutoire par publication le :

Par Délégation La Directrice Générale